

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP-2013-10-5-7

Service consulté

**PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE SUBVENTION ATTRIBUÉE
POUR FRAIS D'ÉTUDES AUX DOCUMENTS D'URBANISME**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proroger la durée de validité d'une subvention départementale attribuée à la commune de WECKOLSHEIM pour la révision de son Plan d'Occupation des Sols.

Par délibération du Conseil Général en date du 9 décembre 2009, de nouvelles modalités concernant la gestion de la durée de validité des aides à l'investissement ont été approuvées.

La durée de validité est désormais de 2 ans pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € et de 3 ans dans les autres cas. Précédemment, le délai de validité était de trois ans pour l'ensemble des subventions.

Le solde des subventions est annulé d'office si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans le délai. Toutefois, une prorogation de la durée de validité peut être sollicitée auprès de l'instance ayant accordé la subvention.

Le présent rapport porte sur une demande de prorogation du délai de validité d'une subvention pour frais d'études aux documents d'urbanisme, émanant de la Commune de WECKOLSHEIM.

Une subvention de 13 620 € lui a été attribuée par la Commission Permanente du 9 octobre 2009 (dossier PLU 04369), dans le cadre de la révision de son POS et transformation en PLU. Un premier acompte de 8 170 € a été versé à la Commune le 3 mai 2011 suite à l'adoption par le Conseil Municipal du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Conseil Municipal de WECKOLSHEIM a approuvé le PLU par délibération en date du 11 juillet 2013 et sollicite le Conseil Général pour le versement du **solde de la subvention, soit 5 450 €.**

La commune justifie son retard et le dépassement du délai de validité de la subvention par des difficultés rencontrées lors de la concertation avec la population, qui ont nécessité la mise en place d'entretiens particuliers et de réunions supplémentaires.

Il est proposé à la Commission Permanente, à titre dérogatoire, de proroger le délai de validité de cette subvention jusqu'au 31 décembre 2013 afin de permettre le versement du solde de cette subvention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER